

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 11-2021/APS

AMPLIATIONS

Commissaire déléguée	1
Gouvernement	1
Directions	11
JONC	1
IGPS	1
Intéressés	6

DÉLIBÉRATION

modifiant la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud au sein de divers organismes et instances

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 33-2019/APS du 6 juin 2019 portant désignation des représentants de la province Sud au sein de divers organismes et instances ;

Vu le rapport n° 11238-2021/1-ACTS/DAJI du 12 février 2021,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 18 MARS 2021, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : A l'article 22 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la **Société d'économie mixte (SEM) de Tina**, les mots : « *Monsieur Philippe GOMES, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *Madame Françoise SUVE, titulaire* » ; après les mots : « *Madame Christiane SARIDJAN-VERGER* » est ajouté le mot : « *titulaire* ».

ARTICLE 2 : A l'article 23 de la délibération du 6 juin 2019 susvisée, relatif à la **Société d'économie mixte (SEM) Mwe Ara**, au conseil d'administration, les mots : « *Monsieur Julien TRAN AP* » sont remplacés par les mots : « *Monsieur Jean-Gabriel FAVREAU* ».

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Madame la commissaire déléguée de la République, notifiée aux intéressés et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.